



Marseille le 31 août 2018

Monsieur Jacques FROSSARD
Directeur Territorial
SNCF Réseau Provence-Alpes-Côte d'Azur
10 Place de la Joliette – BP 85404
13567 Marseille cedex 02

Monsieur le Directeur,

Nous venons d'apprendre qu'à compter du mois de septembre la gestion des circulations par la gare de Meyrargues ne sera opérée qu'en matinée.

Vous n'êtes pas sans savoir que la gestion d'un outil industriel comme le chemin de fer est exposée de par sa nature à des aléas qui sont par définition imprévisibles.

Afin de faire face à ceux-ci, qui ne manquent pas de se produire, les sillons offerts au transporteur ferroviaire sous contrat avec l'AOT ont été étudiés pour faire face aux dysfonctionnements qui peuvent se produire.

L'absence de possibilité de croisement des trains sur des tronçons de 60 km aboutit, de façon caricaturale, à baisser la vitesse commerciale des trains de façon artificielle sur une ligne dont la performance technique est bien supérieure à celle offerte par les services du transporteur.

Ainsi, le temps de transport s'allonge de service en service avec un différentiel qui est aujourd'hui de près d'une heure entre Marseille et Briançon et devient le parcours le plus long de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Cette situation n'est pas sans conséquence sur l'attractivité du système ferroviaire dans le Val de Durance.

En supprimant le service permanent de la gare de Laragne, puis partiellement celui de La Brillanne et aujourd'hui de celle de Meyrargues, votre entreprise remet en cause l'accès permanent aux voies ferrées qui desservent les Alpes et augmente les effets des dysfonctionnements. Cela entrave notamment le libre accès à Cavailon par Pertuis, dont la ligne permet le transport de matières dangereuses pour le site industriel de Château Arnoux.

ASSOCIATION LOI 1901 N° W 133014919
e-mail : nosterpaca@gmail.com
Site : <http://nosterpaca.over-blog.com/>
Secrétariat : 04 91 33 44 02



Sur ce point, nous serions sensibles à connaître les mesures prévues pour mettre en sécurité les voyageurs quant à une difficulté identique à celle rencontrée sur la ligne le dimanche 30 juin 2018 après midi.

Pour mémoire, à la suite d'une avarie de matériel, le personnel faisant défaut en gare de La Brillanne, environ 170 passagers se sont retrouvés bloqués en gare de Château -Arnoux, en périmètre Seveso de l'usine chimique, pendant près de 3 H. Cette durée est suffisamment longue en cas d'alerte chimique pour créer un problème majeur d'évacuation.

L'affaiblissement de vos services sur la ligne des Alpes, guidé par les économies qui vous sont demandées, nous paraissent aujourd'hui condamner la pertinence de l'exploitation ferroviaire, alors que le CPER 2015/2020, dans la suite de celui de 2007/2014, prévoit des investissements afin d'augmenter les capacités entre Aix / Manosque et Pertuis.

Nous prenons donc soin d'informer les services de l'Etat de cette évolution qui nous paraît contraire à ses engagements et ceux de votre société vis à vis des transporteurs ferroviaires et de leur clientèle.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sincères salutations.

Gilles MARCEL



Président NOSTERPACA

Copie :

Monsieur le préfet de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Monsieur le vice-président en charge des transports de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Monsieur le directeur de la Région SNCF Provence-Alpes-Côte d'Azur

